10



Durée:

1 JOUR

7 heures de formation en présentiel ou en ligne.

Public et/ou prérequis :

Directeurs, managers, CSE, responsables sans prérequis.

Organisation:

1 à 12 stagiaires.

Evaluation:

Évaluation formative et questionnaire d'entrée et de sortie de formation pour validation des compétences acquises.

Intervenant:

Formateur spécialiste de la prévention des risques.

Tarif: Sur devis.

En savoir plus: 06 17 31 84 08 www.tie-conseil.fr



Version 06 11 2020

Objectifs:

Comprendre le cadre juridique et les étapes nécessaires à la démarche de prévention des risques, à leur évaluation et à leur suivi.

Compétences visées :

- Maîtriser le cadre juridique de la Santé et de la Sécurité au Travail.
- Évaluer les risques et savoir les retranscrire dans le document unique.

Pédagogie :

- Recueil des attentes avant la formation.
- Pédagogie ouverte et ludique avec mises en application lors de jeux de rôle et travaux de groupe.
- Visite de locaux (si possible).



Pourquoi le DUERP ? Son cadre juridique et règlementaire. À qui est-t-il destiné ? Que se passe-t-il si je ne l'ai pas ?

Point 2 :

Comment rédiger un DUERP ? Comment faire une liste exhaustive des risques ? Comment évaluer les risques ? Comment retranscrire la fréquence des risques ?

Point 3:

Exercices pratiques.

Rédaction type sur un support.

Mise en place des objectifs et du calendrier des mises à jour.



